

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 juin 2025

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint			
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	DEVRIKIAN	Marjorie Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Pierre-Louis LAGAYRES)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Ivy POIA

Absents :

M. Carl N'GUELA
 M. Mickael LELONG
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

Abstention :

Groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » : M. Jean-Irénée BOANO.

DELIBERATION N°42 /25/VI

APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE EAU DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 juin 2025,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°08/24/III du 07/03/2024, approuvant le budget primitif annexe Eau de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°50/24/VIII du 08/08/2024, portant décision modificative n°1 du budget annexe eau de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°61/24/IX du 13/09/2024, portant décision modificative n°2 du budget annexe eau de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 71/24/XI du 07/11/2024, portant décision modificative n°3 du budget annexe eau de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n° 18/2025 du 19 juin 2025,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 juin 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint, vote le compte administratif du budget annexe Eau de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	91 718 980
Dépenses totales de fonctionnement	77 687 349
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	14 031 631

Recettes totales d'investissement	103 020 818
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé - 1068</i>	<i>13 506 459</i>
Dépenses totales d'investissement	142 794 696
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	<i>56 486 672</i>
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2024	- 39 773 878

Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 25 742 247
---	---------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Eau est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Eau de l'exercice 2024, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	75 172 853
Dépenses en restes à réaliser	26 558 847
Solde des restes à réaliser en investissement	48 614 006
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2024	- 25 742 247
Résultat définitif de l'exercice 2024	22 871 759

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 JUIN 2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Président de séance,

Le secrétaire de séance,



Fémi MOTUHI



Jean-Jacques AFCHAIN

